Rubrique et Philologie.

Le savant monsieur Spes est notablement offensé. Ce qui l'offense à ce point, c'est évidemment le sens vrai et propre du verbe se prosterner, où, ce qui revient au même, du latin prostrati. C'est déjà très étonnant, assurément. Mais ce qui étonne encore bien davantage, c'est qu'il impute son déplaisir à « ce bon Firmin Paris. » Il lui reproche jusqu'à la conclusion nécessaire et seule possible qui, dans le cas qui nous occupe, découle du sens vrai et propre de se prosterner, ou de prostrati!

Ce n'est pourtant pas ma faute si le verbe se prosterner signifie vraiment et proprement « se coucher la face contre terre en signe d'adoration ou de respect. » Ce n'est pourtant même pas ma faute, non plus, si monsieur dit nombre de fois le jour « me voici prosterné à vos pieds, » quand il est tout grand debout. Il peut, au reste, avoir tout à fait raison dans ces occasions-là, car il peut fort bien être prosterné en esprit, s'ii ne l'est pas en vérité,

En attendant le décret de la S. Congrégation des Rites dont il me menace, j'ai quelque peu travaillé à me faire rubriciste. Incessamment hanté par la quasi-certitude que le Missel est sujet à prendre les mots pour ce qu'ils valent, dans leur vrai sens, j'ai d'abord voulu en avoir le cœur net quant à ce qui concerne le cas actuel. Et, après avoir bien vu, j'affirme que la rubrique y est en parfait accord avec la philologie.

C'est à la page 334 du Cérémonial, selon le rite romain, par Joseph Baldeschi, maître des cérémonies à la basileque de Saint-Pierre de Rome, troisième édition, mise snr tous les points en harmonie avec les décisions de la S. Congrégation des Rites, chapitre du Vendredi-Saint. Là, on lit qu'en arrivant à l'autel, tous, même le célébrant, font la génuflexion unico genumais sans saluer le chœur, puis que « les ministres sacrés se prosternent étendus de leur long, « l'espace d'un Miserere, jurqu'à ceque, à un signal donné par le cérémoniaire, tous trois se relèvent et montent à l'autel.

L'évêque lui-même ne serait pas exempt de cette sorte de prostration, puisqu'on lit au Cérémonial des Evêques, livre II-